

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2019 : DELIBERATION N°122

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

☎: 03.27.53.75.32

Réf. : **CL / I.TOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 18 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille DIX-NEUF, le VINGT-CINQ NOVEMBRE à 18 h 30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P. COULON - N. LEBLANC - ~~M.C. MORETTI~~ - M.C. LALY - N. GOMES-GONCALVES - B. MORIAME - M. DANNEELS - M. GRAS - C. DEROO - N. REFFAS - Y. ZUMSTEIN - G. DEMUYNCK - F. JOURDAIN - J. PAQUE - P. REMIENS - G. CAMBRELENG - P. MATAGNE - ~~C. DEMOUSTIER~~ - P. NESEN - A. PIEGAY - R. PILATO - ~~A. NEZZARI~~ - ~~S. SERHANI~~ - D. DEJARDIN - S. LOCCIOLO - ~~S. CORDIER~~ - F. LEFEBVRE - ~~F. QUESTEL~~ - ~~F. TRINCARETTO~~ - J.Y. HERBEUVAL - M.P. ROPITAL - F. FEKIH - ~~C. DI POMPEO~~ - S. ZATAR - N. MONTFORT - X. DUBOIS - L.A. DE BEJARRY - I. FRATINI

EXCUSE(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Marie-Christine MORETTI : pouvoir à Robert PILATO

Christian DEMUYNCK : pouvoir à Naguib REFFAS

Corine DEMOUSTIER : pouvoir à Arnaud DECAGNY

Samia SERHANI : pouvoir à Yves ZUMSTEIN

Sophie CORDIER : pouvoir à Bernadette MORIAME

Fabrice QUESTEL : pouvoir à Marie-Charles LALY

Francis TRINCARETTO : pouvoir à Nathalie MONTFORT

EXCUSE(E)S :

Corinne DEROO : arrivée pour la question n° 1

Denis DEJARDIN : arrivé pour la question n° 8

ABSENT(E)S :

Jean-Yves HERBEUVAL - Xavier DUBOIS - Louis-Armand DE BEJARRY - Abdelhakim NEZZARI - Irina FRATINI - Christophe DI POMPEO

SECRETARE DE SEANCE : Nicolas LEBLANC

OBJET N° 8 : Modification du tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 34 précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet et notamment l'article 5-1,

Considérant le dernier tableau des effectifs existant,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Considérant que l'activité de certains services nécessite de renforcer les effectifs,

Qu'il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Filière administrative

- Création d'un poste d'Adjoint administratif principal de 1ère classe, grade de catégorie C relevant du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux, à temps complet à raison de 35/35èmes, pour exercer les fonctions d'Assistante administrative au sein du Service Événementiel,

Filière technique

- Création d'un poste d'Adjoint technique territorial, grade de catégorie C relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à temps complet, à raison de 35/35èmes, pour exercer les fonctions d'aide soigneur animalier,
- Création d'un poste d'Adjoint technique territorial, grade de catégorie C relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à temps non complet, à raison de 25 h 30 mn, soit 25.50/35èmes, pour exercer les fonctions d'agent d'entretien des terrains de sport,
- Création d'un poste d'Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, grade de catégorie C relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à temps complet, à raison de 35/35èmes, pour exercer les fonctions de soigneur animalier,

Filière animation

- Création d'un poste d'Adjoint d'animation territorial, grade de catégorie C relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation, à temps non complet à raison de 20 heures de travail par semaine, soit 20/35èmes, pour exercer les fonctions d'agent d'animation au sein de la Maison des Habitants,
- Sous réserve de l'avis du comité technique du 20 novembre 2019, suppression d'un poste de catégorie C d'Adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe, relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation, à temps non complet, à raison de 17 h 30 minutes, soit 17.50/35èmes, et création simultanée d'un poste de catégorie C d'Adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe, relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation, à temps complet, soit 35/35èmes, au sein du service des Sports, et ce à compter du 1er janvier 2020,

Filière sécurité

- Création de deux postes de brigadier-chef principal de police municipale, grade de catégorie C relevant du cadre d'emplois des agents territoriaux de police municipale, à temps complet, à raison de 35/35èmes,

Considérant que, pour les postes créés ci-dessus, les agents nommés pourront être rendus bénéficiaires des primes ou indemnités instituées par l'assemblée délibérante,

Par ces motifs, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **Approuver** la création, au tableau des effectifs, des emplois permanents comme indiqué ci-dessus,
- **Autoriser** Monsieur le Maire à procéder à la nomination des agents dans les conditions mentionnées ci-dessus,
- **Inscrire** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces agents au budget,
- **Autoriser** Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer tous documents relatifs à ce dossier et d'accomplir l'actualisation du tableau des effectifs,
- **Dire** que les dispositions de la présente prendront effet dès que la délibération sera rendue exécutoire.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 27/11/2019

Reçu en préfecture le 27/11/2019

Affiché le

SLO

ID : 059-215903923-20191125-0122-DE

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Approuve** la création, au tableau des effectifs, des emplois permanents comme indiqué ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à la nomination des agents dans les conditions mentionnées ci-dessus,
- **Inscrit** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces agents au budget,
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer tous documents relatifs à ce dossier et d'accomplir l'actualisation du tableau des effectifs,
- **Dit que** les dispositions de la présente prendront effet dès que la délibération sera rendue exécutoire.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY



Transmis en Sous-Préfecture le : 27/11/2019

Affiché le : 28/11/2019

Notifié le :